

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination Représentant du personnel Comité technique paritaire

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 30 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi

NOR : ETSR1581474A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi ;

Vu la demande de M. Thierry LESTRADE-GONZALES, notifiée le 29 janvier 2015, portant démission de son mandat de membre suppléant du comité technique ministériel,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Nicolas CHAMOT, affecté à la DIRECCTE Île-de-France au sein de l'unité territoriale des Yvelines (78), est nommé membre suppléant au comité technique ministériel, en remplacement de M. Thierry LESTRADE-GONZALES, sur la liste présentée par l'organisation syndicale UGFF-CGT, à compter du 1^{er} février 2015.

Article 2

Le directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 30 janvier 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
J. BLONDEL